

## Communiqué de presse

À l'occasion de la réunion de la Quadripartite du 21 mai dernier, les représentants du patronat, du salariat et de l'État ont unanimement exprimé leur inquiétude quant à la situation financière préoccupante de l'assurance maladie. Depuis lors, ni les perspectives économiques du pays, ni les finances de la CNS ne se sont améliorées. Le déficit dit « structurel » continue de se creuser.

C'est donc avec stupéfaction que nous avons récemment pris connaissance du contenu du protocole d'accord intermédiaire signé entre les syndicats OGBL et LCGB, et la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL), dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail applicable au personnel hospitalier.

Ce protocole prévoit une augmentation linéaire des salaires, accompagnée de primes rétroactives, ce qui représente une charge financière importante pour les hôpitaux — et donc, indirectement, pour l'assurance maladie. Ces dépenses supplémentaires aggravent significativement le déficit « structurel » de la CNS, sans prévoir aucune amélioration tangible pour les patients : ni un meilleur accès aux examens ou traitements nécessaires, ni une réduction des délais d'attente, notamment aux urgences.

La manière dont ce protocole d'accord a été conclu met en lumière de graves conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration de la CNS, qui compromettent son bon fonctionnement et sa mission d'intérêt public.

Les représentants de la Chambre des salariés – également membres des syndicats signataires – ont validé, sans réserve apparente, et vraisemblablement avec le consentement au moins tacite du représentant de l'État, une revalorisation salariale substantielle dans le secteur hospitalier. Cette décision, prise malgré l'état alarmant des finances de la CNS et sans bénéfice pour les patients, illustre une dérive dangereuse. Les syndicats obtiennent des avantages économiques directs pour leurs membres, alors que dans le même temps, les médecins et médecins-dentistes se voient opposer un refus catégorique à toute discussion sérieuse sur l'avenir de leur profession, sous prétexte du déficit « structurel ».

Nous ne remettons pas en cause le droit des partenaires sociaux à négocier librement les salaires dans leur secteur respectif. Mais le conflit d'intérêts manifeste et assumé est inacceptable, tout comme le double langage et la double allégeance de certains membres du Conseil d'administration.

De son côté, l'AMMD avait initialement compris que la CNS cherchait un dialogue constructif dans l'objectif d'optimiser l'utilisation des ressources existantes afin d'améliorer les dépenses des soins médicaux et médico-dentaires sans perte de qualité des prestations et sans perte d'attractivité des professions concernées. Au bout de près d'un an d'efforts, ceux-ci n'ont pas été pris au sérieux par la CNS.

Face à ces constats, les médecins et médecins-dentistes – acteurs centraux de la prise en charge des patients – ne peuvent que conclure avoir été bernés par le Conseil d'administration de la CNS.

Le système de conventionnement obligatoire et automatique qui lie les médecins et médecins-dentistes à la CNS est aujourd'hui au point mort. Une convention ne peut être imposée : elle repose par définition sur un équilibre entre partenaires égaux, sur le respect mutuel, et sur la recherche d'un intérêt commun – en premier lieu, celui des patients. Force est de constater que ces conditions ne sont plus réunies.

L'attitude actuelle de la CNS et de son Conseil d'administration, soutenue par l'État, accorde une priorité aux intérêts syndicaux, au détriment des autres acteurs de santé et des assurés eux-mêmes.

Dans ce contexte, l'AMMD convoquera une Assemblée générale extraordinaire pour l'automne, afin de consulter ses membres sur les suites à donner et les actions concrètes à engager face à cette situation devenue intenable.

Le problème est désormais clairement politique. Il appartient aux pouvoirs publics de garantir un équilibre équitable entre tous les acteurs concernés. L'engagement du Gouvernement, tel qu'énoncé dans l'accord de coalition, de revoir le fonctionnement, le financement et la gouvernance de la CNS doit maintenant trouver une traduction concrète.

L'AMMD rappellera aux responsables politiques leurs engagements. Elle poursuivra, par tous les moyens à sa disposition, son action en faveur d'une médecine de qualité, accessible à tous, financée publiquement, dans l'intérêt des patients.